



... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Janvier 2023



Le mot du maire

Nancrassiens, Nancrassiennes,

Comme chaque année à pareille époque, l'occasion m'est donnée, par l'intermédiaire de notre bulletin municipal, de vous dresser un bilan de l'année écoulée et également des perspectives pour l'année à venir.

C'est ainsi que courant 2022, plusieurs chantiers d'envergures ont été réalisés. Je citerai notamment l'enfouissement des réseaux de la rue de la Berthinière ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable dans la rue de l'Aunis. Bien qu'ayant occasionné certaines nuisances, aux riverains notamment, ces travaux demeurent néanmoins nécessaires pour la poursuite de développement des quartiers de notre bourg.

Soucieux de contribuer à soutenir le lien social, nous avons également œuvré à l'agrandissement de la bibliothèque municipale avec la création d'un « coin enfants », à la mise aux normes de la salle de la sellerie en y rénovant la partie cuisine et en créant un local de rangement et des sanitaires adaptés aux PMR. Nous sommes également partie prenante pour la réalisation des terrains de pétanque sur le stade.

Pour l'année 2023, la priorité va être la réfection de la rue du parc, très dégradée suite aux déviations. Concernant, la rue de l'Aunis et le parvis de la mairie, les aménagements envisagés se heurtent à la validation du projet par l'Architecte des Bâtiments de France et à la hausse des coûts des matériaux de l'ordre de 30%. Des compromis devront certainement être trouvés pour rendre ce quartier à la fois agréable, harmonieux et sécurisant.

Autre sujet de préoccupation, pour nous, le déploiement de la fibre. En effet, si en agglomération ce déploiement se passe relativement bien, la connexion avec les hameaux demeure plus complexe car on nous propose régulièrement l'implantation de poteaux pour la création de nouvelles lignes.

Soucieux de préserver nos paysages et notre cadre de vie, sachez que nous sommes en réflexion et en négociation pour avoir des lignes enterrées.

Comme vous le savez, l'équipe municipale s'est engagée à œuvrer au développement de notre commune. Aussi, lors de la dernière séance de conseil municipal, il a été acté l'acquisition des murs de la boucherie en accord avec la famille Hardy dans le but de pérenniser nos commerces de centre-bourg.

Il en va de même avec le projet de la zone artisanale qui nous semble également être un vecteur de développement de notre village.

Tout ce travail, toutes ces démarches n'ont qu'un but : développer notre économie locale, répondre aux besoins de nos concitoyens, préserver notre beau patrimoine et faire connaître notre cité.

Avec passion et enthousiasme nous sommes tous les ambassadeurs d'un territoire rénové, audacieux et solidaire.

Suite en page 3

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
Telephone : 05 46 94 70 75
Courriel : mairie@nancras.fr
Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30
mardi de 14h00 à 18h00
mercredi de 09h00 à 12h30
vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des conseils municipaux ainsi que les délibérations sont sur le site internet www.nancras.fr à la rubrique « La mairie » et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 10/11/2022

Projet d'acquisition du commerce de boucherie

Monsieur le Maire explique que la Commune de Nancras a signé un compromis de vente pour les parcelles cadastrées A 30, A 732 et A 979, le bourg, avec M CAPELLE Frédéric. Celui-ci a obtenu un permis de construire pour une maison.

La signature de l'acte définitif n' a pas pu se réaliser du fait du refus de servitude de passage de réseaux par le propriétaire de la boucherie, M LOISIER Alain.

Pour accepter la servitude de passage, celui-ci propose que la Mairie achète la boucherie et son garage pour le prix de 90 000€. La mairie avait déjà eu le projet d'acquérir le local de la boucherie en 2017.

Le prix proposé est correct du fait qu'il a été évalué à ce prix en 2014 par un notaire.

Des travaux de rénovation seront à prévoir (mise aux normes de l'électricité, menuiseries et toiture).

Monsieur LOISIER Alain ne vend pas la parcelle attenante au garage, à savoir la parcelle A 756 qui est un jardin de 182 m².

Monsieur le Maire souhaite proposer l'achat des trois parcelles pour un montant de 95 000€ (montant ferme et définitif). Si Monsieur LOISIER Alain refuse de vendre la parcelle A 756, la vente ne se fera pas.

La mairie devra s'engager à faire passer les réseaux de la future maison de Monsieur CAPELLE ailleurs.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir les trois parcelles A 32, A 756 et A 1137 pour le prix de 95 000€.

Projet d'acquisition du commerce de boucherie : demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre du fond d'aide départemental pour la revitalisation

Le projet d'acquisition du local de boucherie est éligible à une subvention à hauteur de 45 % du montant des dépenses (plafond de 100 000€).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour l'acquisition du local de la boucherie.

Projet d'acquisition du commerce de boucherie : demande de DETR auprès de la Préfecture

Après renseignements, ce projet n'est pas éligible à la DETR pour l'acquisition. Néanmoins, les devis pour la rénovation pourront quant à eux être présentés à la DETR.

Décision modificative n°5 : budget principal

Cette décision modificative prend essentiellement en compte l'acquisition du local de la boucherie pour un montant estimé à 105 000€ (frais notariés inclus.)

Le devis de raccordement à l'eau potable de la grande salle du parc proposé par la RESE d'un montant de 2375,53€ TTC est également intégré dans cette décision modificative n°5.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°5 du budget principal.

Décision modificative n°1 : budget locaux commerciaux

Cette décision modificative prend en compte l'acquisition du local de la boucherie pour un montant estimé à 105.000€.

Le budget principal prête 105 000€ au budget annexe. Cette avance sera remboursée au budget principal par le budget annexe avec un versement annuel de 7 000€ pendant 15 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe locaux commerciaux. Il accepte le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 105 000€ du budget principal au budget annexe.

Création de deux emplois d'agents recenseurs

La Commune de Nancras est concernée par le recensement de l'INSEE de janvier à février 2023.

L'agent recenseur doit-être disponible pendant cette période, méthodique, persévérant et à l'aise dans les contacts avec la population.

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'agent recenseur compte tenu du nombre d'habitants. Il propose qu'ils soient rémunérés sur la base d'un forfait de 900€ net.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la création de deux emplois de contractuels à temps non-complet pour la période allant de janvier à mi-février. Chaque agent sera payé sur la base d'un forfait de 900€ net.

Convention d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance technique générale proposée par le syndicat départemental de la voirie. Il s'agit d'une assistance technique et administrative ainsi que de la production d'un diagnostic de voirie. L'adhésion annuelle est de 150€ et l'établissement du diagnostic est évalué à 1 200€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de refuser la convention d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la voirie.

Début 2023, chacun d'entre nous va être amené à changer sa pratique en matière d'ordures ménagères. Le tri devient la norme et le ramassage de déchets ménagers sera effectué tout les 15 jours. Une incitation au compostage est préconisée dans le but de réduire les tonnages à enfouir ou incinérer et dont les coûts ont grimpé de manière fulgurante ces dernières années. Là encore, cette situation peut être vécue comme une contrainte supplémentaire pour certains mais c'est la seule solution pour réduire notre impact sur l'environnement et atténuer la hausse des coûts de retraitements et par dérivé celui de nos redevances. Nous comptons sur vous tous pour la réussite de ce grand défi ...

2023 sera également l'année du recensement de notre population. Pour cela, la commune a recruté deux agents recenseurs. Je vous invite à leur réserver le meilleur accueil et de remplir les questionnaires le plus scrupuleusement possible car nos dotations dépendent du nombre d'habitants.

Pour conclure, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont, dans leur domaine, contribué au bon déroulement des missions qui leur ont été confiées dans le but de servir les intérêts de notre collectivité. Je remercie également tous les bénévoles, acteurs cachés et humbles, pour leur dévouement et le temps consacré au rayonnement de notre bien commun.

En mon nom personnel et au nom de tout le conseil municipal, je vous présente mes meilleurs vœux.

Bonne année 2023 à toutes et à tous
David RAFFÉ, votre maire



Du 19 janvier au 18 février, Nancras réalise le recensement de sa population.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez consulter le site internet de la mairie www.nancras.fr ou contacter la mairie au 05 46 94 70 75

Les agents recenseurs :

Sandrine PROTEAU
et
Christine ROTHER



Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Conseil municipal du 10/11/2022 (suite)

Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente aval et ses affluents portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de la Saintonge qui est soumis à enquête publique

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête publique se déroulera du 14 novembre au 13 décembre 2022 concernant les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole. Il explique qu'une autorisation unique pluriannuelle au niveau d'un bassin est à présent accordée au lieu que ce soit des autorisations individuelles. Il ajoute que la Commune de Nancras est concernée par deux bassins versants, à savoir la Seudre et l'Arnoult.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour l'aménagement de box sur la zone artisanale a été refusé par le Département. Le Département considère que cela engendrerait un flux routier trop important et que l'aménagement d'un tourne à gauche serait nécessaire. Une réunion a eu lieu avec les investisseurs, le Département et le service urbanisme de la Communauté de Communes. Une solution a été envisagée, il s'agit de créer une voie en bordure du stade. Promobox va prochainement redéposer un permis de construire.

- L'école est branchée à la fibre optique. La prochaine étape sera la mairie.

- Le chenil pour accueillir les chiens divagants sur la Commune est terminé.

- Les architectes des Bâtiments de France ont émis un nouvel avis concernant le projet de réaménagement du parvis de la mairie. Il faut que celui-ci soit en calcaire stabilisé. Le Syndicat Départemental de la voirie présentera le projet le 02 décembre à 14h30.

- Les volets roulants du restaurant scolaire sont usés. Beaucoup ne fonctionnent plus. Monsieur Gilles GRANDE va se renseigner pour une motorisation de ces volets. Certains élus émettent des réserves

- Le chantier des terrains de pétanque avance bien

Conseil municipal du 15/12/2022

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition du local de boucherie : désignation du notaire chargé de la vente

Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue d'Oléron

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que la SAS Promobox a déposé un permis de construire portant création de 134 box et de 21 locaux artisanaux sur la zone d'activité, située à « La Justice », sur la rue d'Oléron (Route départementale 728, classée grande circulation).

Suite à une réunion avec la Direction Départementale des Infrastructures, il a été convenu de déplacer le panneau d'agglomération afin d'intégrer la zone d'activité pour que celle-ci soit dans une zone réglementée à 50km/heure.

La Direction Départementale des Infrastructures préconise la création d'une nouvelle voie, desservant le stade et les terrains de pétanque, la zone d'activité ainsi qu'une future zone de covoiturage (qui sera entièrement financée par le Département).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déplacer les limites de l'agglomération sur la rue d'Oléron, sous réserve que le permis de construire de Promobox Invest soit accepté.

Demande d'une convention d'études et de travaux auprès du Département pour l'aménagement d'une desserte du stade et de la zone d'activité

Comme vu dans le précédent point, le Département préconise l'aménagement d'une desserte pour la zone d'activité, le stade et une future zone de covoiturage. Pour cela, il sollicite le Département pour l'établissement d'une convention d'études pour l'aménagement de la desserte ainsi que le chiffrage des travaux. Il ajoute que la SAS Promobox serait d'accord pour prendre en charge la part communale concernant l'aménagement de ladite desserte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour la réalisation d'une étude et le chiffrage des travaux pour l'aménagement d'une desserte de la zone d'activité.

Renouvellement du contrat PEC au service technique

Monsieur le Maire informe que Monsieur LEFEBVRE Julien est en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) depuis le 14 février 2022, pour une durée d'un an. Il propose le renouvellement de son contrat auprès de Pôle emploi. L'arrêté préfectoral actuel fixant les conditions de prise en charge des contrats de travail dans le cadre du PEC sont les suivantes : le taux de prise en charge est à 50 % pour une durée hebdomadaire de 26 h maximum pour un renouvellement de 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de renouvellement du contrat PEC pour une période de six mois du 14 février au 14 août 2023.

Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique, dans le cadre de ses missions de conseil, effectue le calcul des allocations chômage et les indemnités de licenciement pour le personnel communal. S'agissant d'une mission facultative, il convient de passer une convention avec le CDG.

Il ajoute que la Commune verse une contribution financière par dossier déposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce 11 novembre, c'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu la cérémonie du souvenir, en présence de nombreux nancrassiens.



Les enfants des écoles ont participé avec ferveur en lisant la lettre de l'U-FAC et en chantant en chœur la Marseillaise.

A la fin de la cérémonie, après le dépôt de gerbe, l'hommage aux morts et la minute de silence, les participants ont été conviés à un apéritif d'honneur dans la salle du conseil.

C'est dans une atmosphère joyeuse que les nancrassiens présents ont eu plaisir à se retrouver.

L'ARBRE DE NOËL

Cette journée du 11 décembre s'annonçait et fut très froide.

Les exposants étaient un petit peu trop nombreux pour organiser cet arbre de Noël dans la salle des halles. C'est donc la salle du parc de la mairie qu'il a fallu décorer, en bravant le froid, afin de pouvoir y accueillir les participants, même si certains commerçants n'ont pas pu venir en raison des conditions climatiques.

Par ces températures très fraîches et qui le sont restées toute la journée, le groupe folklorique Eloises de Nancras et les commerçants présents ont parfaitement su réchauffer les cœurs de nos visiteurs.

Les enfants, heureux d'y être accueillis par le Père Noël en personne, au pied de son grand sapin décoré, étaient ravis de pouvoir lui faire un joli dessin et de participer au concours, sans compter sur leur engouement pour la pêche à la ligne.

Les visiteurs, peut-être moins nombreux qu'espéré car certains ont été quelque peu refroidis de sortir, ont pu faire quelques achats de Noël, parmi les cosmétiques, les décorations, le miel, les bougies, les aqua-relles, le vin, le pineau et cognac, les vêtements de Noël, la bière, le chocolat, les jus de fruits, les pruneaux, les cannelés et les loisirs créatifs. Ils ont pu se réchauffer autour d'un feu bien chaleureux, boire un vin chaud ou un chocolat, et faire griller les marrons sur la braise.

Quelques danses ont pu aussi réchauffer le cœur et les pieds de chacun. Même le Père Noël s'y est essayé perdant son pantalon sur la Youska (danse Saintongeaise des vendanges). Sa cavalière s'en trouva fort dépourvue et ébahie, ne sachant pas si elle devait se permettre de reculoter le Père Noël ou le laisser se débrouiller !

La tombola a remporté un grand succès, tous les lots ont été distribués aux adultes comme aux enfants apportant déjà l'esprit de Noël qui est parfois difficile à capter dans le contexte économique actuel. Eloises de Nancras est ravie d'avoir pu apporter un petit moment chaleureux à tous ses visiteurs.

Expérience à renouveler l'année prochaine !!!



Contact :
Natacha au 06.68.71.94.90
ou sur Facebook d'Eloises de Nancras

Décision modificative n°6 : budget principal

Il s'agit de l'intégration dans le budget 2022 d'une facture de la RESE d'un montant de 1 643,63€ suite à un remplacement de poteau incendie rue de l'Aunis qui était hors d'usage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la passation de la décision modificative n°6 du budget principal.

Amortissement des travaux d'aménagement des trottoirs rue d'Oléron par le Département

Monsieur le Maire explique que les travaux et études réalisés par le Département pour la réfection des trottoirs rue d'Oléron sont amortissables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir de la manière suivante :

- Les frais d'études d'un montant de 1 283,71€ seront amortis sur 5 ans soit 256,74€ par an à partir de 2023.
- Les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue d'Oléron d'un montant de 26 929,71€ seront amortis sur 30 ans soit 897,66€ à partir de 2023.

Demande d'une subvention de l'école de Sablonceaux pour une classe de neige

Monsieur le Maire explique que l'école de Sablonceaux a pour projet de partir en classe de neige avec les 3 classes (de la Grande Section aux CE1) du 13 au 17 mars 2023 à Ascou-Pailhères en Ariège. Lors du Comité Syndical du SIVOS, il a été décidé de participer à hauteur de 50€ par enfant, en fonction de la domiciliation.

Considérant que 12 élèves habitent Nancras, Monsieur le Maire propose que la Commune verse une subvention de 600€.

Par 2 abstentions et 7 pour, le Conseil Municipal décide de participer au financement de ce projet à hauteur de 50€ par enfant nancrassien soit 600€.

Convention avec le SIVU piscine pour le 1er cycle années 2022-2023

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 11 enfants.

Le coût est de 4,58€ par élève et par séance soit le coût total est de 503,80€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2022-2023, 1^{er} cycle.

Acquisition des parcelles A 32-A756 et A 1137. commerce de boucherie. Désignation du notaire

Lors de la séance du 10 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le commerce de boucherie suite à la vente de ce dernier pour un montant de 95 000€ afin de maintenir ce commerce de première nécessité dans la Commune. La Sarl HARDY resterait locataire. Monsieur le Maire propose Maître RIVIERE Olivier, notaire à Pont l'Abbé d'Arnoult, pour la signature de l'acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître RIVIERE Olivier.

QUESTIONS DIVERSES

- Un rendez-vous avec l'association Droit Au Logement a été fixé mardi 20 décembre pour une affaire opposant la Commune de Nancras à des locataires. Les locataires réclament des travaux supplémentaires avant de déposer leur dossier Fonds de Solidarité au Logement.
- Un rendez-vous a été fixé avec les Architectes des Bâtiments de France le 12 janvier afin d'examiner trois dossiers d'urbanisme en cours sur la Commune. Il s'agit notamment du parvis de la mairie et de la réfection de la rue de l'Aunis. En effet, les ABF demandent que le revêtement du parvis et des trottoirs soient faits en calcaire stabilisé. Ce à quoi le Maire s'oppose, car cela vieillit mal (mousse, herbes qui poussent).
- Les travaux d'aménagement de la rue de l'Aunis ont été repoussés en 2024. Ce projet va être rechapé du fait de l'inflation.
- Les travaux aux terrains de pétanque sont pour l'heure stoppés du fait du mauvais temps. Monsieur POULARD Olivier signale que les terrains ne sont pas plats.
- Les vestiaires au stade de football ont été rénovés par l'association de boulistes. Ils ont repeint l'extérieur, la porte et changé des évieres.
- Une réunion de bureau de la Tribu de Nava a eu lieu le 06 décembre. Le taux de fréquentation est élevé. Il a été souligné le problème de recrutement des animateurs.
- La mairie reçoit fréquemment des courriers de l'entreprise Circet pour la plantation de poteaux pour le passage de la fibre optique. Ainsi, il avait été demandé la création d'une nouvelle artère route des Boutaudières avec la plantation de 32 poteaux. Le devis pour l'enfouissement de la fibre était de 48 000€. Après un rendez-vous avec l'entreprise, il s'avère que cette artère desservirait principalement des habitations situées à Balanzac. Suite à une nouvelle étude du dossier, le devis d'enfouissement s'élève à 18 000€, à répartir entre la commune de Nancras et de Balanzac. Un projet d'enfouissement de la fibre optique à répartir entre Balanzac et Nancras est également en cours à Triboulet.
- Des travaux sont toujours en cours à la salle de la Sellerie. La cuisine et un local de stockage pour les tables et chaises ont été aménagés. Un sanitaire pour personnes handicapées a été créé. Il ne reste plus que la porte d'entrée à refaire, ainsi que la VMC et quelques éclairages.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 13 janvier à 19h à la Salle des Halles.
- Le container à papier route des Boutaudières devra être déplacé.

NOËL À L'ÉCOLE



Les enfants de l'école ont participé, tous ensemble, au goûter de Noël offert par la mairie. Ils ont savouré une brioche aux pépites de chocolat accompagnée d'un chocolat chaud, d'une clémentine et d'un jus de fruit.

En arrivant dans la salle, à la vue du drapeau français, ils ont tous scandé « allez les Bleus » puisque ce jeudi 15 décembre était à la veille de la finale de la coupe du monde de football.

Le Père Noël a ensuite fait son entrée et a distribué un bonbon en chocolat à chacun des enfants. Les maîtresses, qui avaient commandé des jeux de société pour leurs classes, n'ont pas été oubliées, ni leur commande de coffrets de beauté pour les cantinières.

Ce joyeux goûter de Noël a fini par une danse collective : la Macarena.



Le lendemain, dernier jour avant les vacances de Noël, Coralie et Sandrine, les cantinières avaient réalisé un menu surprise !

Contrairement à ce qui avait été affiché au menu, ce fut l'étonnement général des enfants lorsqu'il leur a été servi hamburgers, frites et coca !

Les maîtresses ont aussi profité de ce repas prolongé pour la circonstance !

Nos petites têtes blondes, ravies, ont bien sûr demandé que ce genre de menu se renouvelle plus souvent.



Le piéton de Nancras

Quand vient le jour de l'an
Il faut savoir prendre un nouvel élan
Pour s'ouvrir à une nouvelle vie
Ouvrir son cœur à des nouvelles envies
Et l'année apportera de beaux cadeaux.

Meilleurs vœux de bonheur et de santé !



La bibliothèque

Depuis la rentrée, les enfants des écoles viennent emprunter des livres, une classe chaque vendredi accompagnée par leur institutrice .

C'est un grand plaisir pour les bénévoles de la bibliothèque de les accueillir et les conseiller.

Le bibliobus passera le 17 janvier pour renouveler le stock. N'hésitez pas à venir emprunter des livres. C'est gratuit.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h à 18h et le vendredi de 16h30 à 18h30 au 26 rue de l'Aunis (après la mairie)

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DE LA COMMUNE EN TEMPS RÉEL SUR :
www.nancras.fr & PanneauPocket

ENFANCE ET JEUNESSE



La Tribu de Nava

Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Après des vacances d'octobre Halloweenement monstrueuses ...

Déco citrouilles



Chasse aux bonbons d'Halloween

Veillée pour les grands ...
Jeux à frémir !!!



Sortie au Family fun park

Bientôt les vacances d'hiver ...

Pour les inscriptions, contactez nous et suivez nous sur Facebook

La Tribu de Nava 18 rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS - latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71

Facebook : La tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil situé sur le site unique de Nancras, rue des écoles

Le mercredi

Le mercredi en période scolaire, les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis sur inscription (capacité d'accueil de 30)

Des animations leur sont proposées : jeux et bricolages, ateliers sportifs, sorties parc, cinéma, course nature ...



En semaine

Avant et après l'école, l'équipe d'animation propose aux enfants du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux : des activités sportives, des ateliers jeux, des bricolages ainsi que l'aide aux devoirs lundi et jeudi, visite à la bibliothèque le vendredi.

CONTACT & INFOS : Sivos Seudre Saintonge 49 Route de l'Océan 17600 BALANZAC

Tél : 05 46 95 28 71 - Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com - Facebook : Sivos Seudre Saintonge



LES PETITES MAINS Association des parents d'élèves du RPI

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de récolter des fonds. Ils sont directement profitables aux enfants car ils subventionnent en partie les projets scolaires proposés par les enseignants. De plus, ils nous permettent d'organiser d'autres manifestations pour les enfants.

Cette année, nous avons déjà organisé :

- Une vente de Madeleines « BIJOU »
- Une Matinée à EASY RIDER : Samedi 15 Octobre 2022
- Une vente de Sapin du 17 octobre au 12 Novembre 2022
- Une vente de tickets grattages double chance avec tirage des lots prévu lors du LOTO de janvier
- Passage du Père Noël dans les écoles du RPI dans la semaine du 12 au 16 Décembre 2022 avec une fête de Noël organisée par les écoles du RPI.



D'autres manifestations sont prévues au cours de l'année scolaire :

- Loto : le Dimanche 29 Janvier 2023
- Deux ventes de Madeleines « BIJOU », une date en janvier, une autre en mai 2023
- Une vente de produits locaux avec vente de chocolat de Pâques d'Aurore & ses Papilles début avril 2023
- Une vente de crêpes à la porte ouverte de la Chauvillière le dimanche de pentecôte
- Kermesse prévue en fin d'année scolaire fin juin, début juillet 2023

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation lors de nos manifestations.

Tous les membres de l'association « LES PETITES MAINS » se joignent à nous pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Pour tout renseignement, contacter Gladys BALAT, Présidente 06.83.06.65.40

INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Les Vœux des Conseillers départementaux du Canton de St Porchaire

Cette année aura été marquée par la disparition de Michel DOUBLET. C'est un pilier de la vie publique et politique de la Charente-Maritime qui nous a quitté. Nous n'oublierons pas son humour, sa disponibilité et la bienveillance qui le caractérisaient.

Nous formons désormais un nouveau binôme pour représenter le canton de Saint Porchaire au sein de l'assemblée départementale et sachez que nous sommes à votre disposition pour aider les communes dans leurs projets et les habitants de notre canton.

En cette fin d'année, le Département définit ses orientations budgétaires pour 2023. Comme l'a souligné notre Présidente, Sylvie MARCILLY, cette année sera marquée par la conjoncture internationale, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, les conséquences de la sécheresse ... Malgré ce contexte, le Département de la Charente-Maritime, avec des finances bien gérées, souhaite poursuivre une politique d'investissements tout en faisant preuve de rigueur.

En 2023, notre programme d'actions va notamment comprendre :

- Le Plan Vélo du Quotidien,
- La signature des Contrats de Proximité avec les intercommunalités du Département afin de concrétiser ce partenariat. Cela va permettre aux intercommunalités de soutenir les communes dans leurs investissements.
- L'entretien des routes départementales,
- La prévention de l'enfance en danger,
- La poursuite du Plan Santé pour aider à l'installation des médecins sur nos territoires,
- Le Plan Jeunesse,
- La fin du déploiement de la fibre optique.

Dans le cadre du déploiement du dispositif de « l'Heure civique », aujourd'hui dans le canton de Saint Porchaire, les communes de Nieul les Saintes, Saint Georges des Côteaux et Trizay ont adhéré à ce dispositif ; de nombreux volontaires se sont engagés sur l'ensemble du canton ; nous tenions à les remercier sincèrement.

Le Département est toujours présent aux côtés des communes rurales pour les soutenir dans leurs projets. Dans notre canton, par exemple, au titre des zones d'activités physiques et sportives, une subvention a été accordée à la commune de Saint Porchaire. Ce sont aussi 17 654 € qui ont été votés pour le collège de Fontbruand, pour les équipements utilisés par les collégiens.

Enfin, nous tenions à vous présenter, à toutes et à tous, tous nos vœux pour cette nouvelle année 2023.

Brigitte SEGUIN
Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr

Alexandre SCHNEIDER
Conseiller départemental - Maire de Pont l'Abbé d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

NOUVELLE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES !!!

Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets, les jours de collecte ont changé pour notre commune **depuis le 1er janvier 2023**.

La collecte des **ordures** ménagères aura lieu **un mercredi toutes les 2 semaines**. La première collecte aura lieu le mercredi 11 janvier.

La collecte des **emballages** (sacs jaunes) aura lieu **le mercredi toutes les semaines**.

Les bacs ordures ménagères et les sacs jaunes devront être sortis la veille, soit le mardi soir !

Les bacs jaunes peuvent être utilisés pour les emballages.

Dans les zones où la collecte est robotisée, il est impératif de poser ses poubelles aux endroits marqués en blanc, poignée opposée à la route.

Dans la mesure du possible, composter vos biodéchets.

+ de tri = - de déchets

Un calendrier de collecte et un guide de tri a été distribué dans les boîtes à lettres mi décembre et diffusé sur le site internet et le PanneauPocket de la mairie !

*Un doute, une question ?
Contactez CYCLAD
au 05 46 07 16 66*

Mensualisation de la redevance

Il est désormais possible de régler par mensualisation en revoyant le **contrat d'adhésion ci-joint**.

Tout changement de situation (déménagement, modification de la composition du foyer, etc ...) doit être signalé à la mairie dans les meilleurs délais.

Avis aux propriétaires de logements : pensez à signaler en mairie vos changements de locataires. Merci



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les samedis :

14 et 28 janvier - 11 et 25 février - 11 et 25 mars
08 et 22 avril

Horaires d'ouverture : 8h à 11h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire.



**Amicale des donneurs de sang
bénévoles de la côte de Beauté**

POUR FAIRE UN DON DE SANG, IL FAUT :
Être âgé de 18 à 71 ans (moins un jour), peser au moins 50 kg, se munir d'une carte d'identité et prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER DES COLLECTES

1er trimestre 2023

24 janvier	ROYAN Les Issambres	15h à 19 h
25 janvier	St GEORGES DE DIDONNE	15h à 19 h
16 février	ROYAN	8h à 12h30
21 février	SAUJON	8h à 12h30
16 mars	ROYAN	8h à 12h30
22 mars	BREUILLET	15h à 19 h
18 avril	SAUJON	8h à 12h30

ROYAN LES ISSAMBRES

Maison de Retraite 12 Rue Paul Doumer

ST GEORGES DE DIDONNE

Relais de la Côte de Beauté 136 Bd de la Côte de B.

ROYAN

Gymnase Pelletan 14 Rue de Sion

BREUILLET

Salle multiculturelle Impasse des Bleuets

SAUJON

La Salicorne 1 route de l'Ilate 17600 Saujon

**Pour des renseignements supplémentaires,
appelez l'EFS, site de SAINTES : 05 46 93 53 44**

La gendarmerie met à votre disposition des fiches d'information pour vous protéger.

Elles sont disponibles en mairie et sur le site internet de la mairie à la rubrique « Infos »

VOLS SUR CHANTIERS

Actuellement, la gendarmerie recense une augmentation croissante des vols sur chantiers (maisons en construction ou en réfection, création de locaux industriels ou de biens publics) sur notre secteur.

La gendarmerie vous conseille sur les moyens organisationnels, physiques, techniques et humains pour vous protéger.

ESCROQUERIES SUR INTERNET

Le nombre d'escroqueries sur le net est en forte augmentation en 2022 et les arnaques différentes possibles par téléphone se multiplient.

Une vague d'escroqueries connue sous le nom d'escroquerie aux faux ordres de virement a touché récemment plusieurs entreprises de la région, parfois avec un très lourd préjudice.

La gendarmerie vous explique comment s'en prémunir et comment faire si c'est trop tard.

VOL PAR RUSE

Il peut arriver que des personnes malintentionnées se présentent à votre domicile en se faisant passer pour un professionnel afin de tromper votre vigilance et en profiter pour vous voler ou vous abuser.

En prévention :

- Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seul. Mentionnez uniquement votre nom de famille
- Faites-vous installer une chaîne de sécurité afin de pouvoir discuter avec les visiteurs sans les laisser entrer
- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent ni de bijoux de grande valeur chez vous
- Ayez toujours à portée de main les numéros de téléphone importants (famille, voisins, police)
- Pensez à verrouiller votre porte.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer chez vous :

- Assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes, ... se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez -lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.

En cas d'urgence, composer le 17
et préservez les lieux avant l'arrivée des enquêteurs

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous partez en vacances, partez tranquille en vous inscrivant en mairie, à l'opération "Tranquillité vacances"

Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

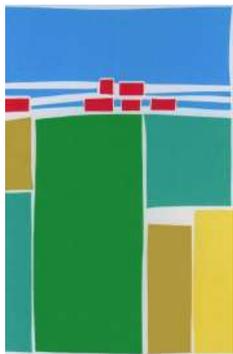
Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthel
BP 90647
86000 POITIERS
✉ csnj-poitiers.trait.fct@intra.def.gouv.fr ☎ 09 70 84 51 51



2022 aura été une année de reprise après les « années Covid » .
Les activités marche et gym ont vu leurs nombres d'adhérents augmenter.

La gym douce, animée par Sophie et adaptée aux seniors, a beaucoup de succès. Micheline, notre doyenne âgée de 82 ans, est un bel exemple des bienfaits de l'activité physique et de l'adhésion à une association.

Au fil du temps, des liens d'amitiés se sont noués entre les adhérents, renforcés par des moments conviviaux tels qu'une journée randonnée à Port d'Envaux et le pique-nique de juin pour les marcheurs, une sortie spectacle à Saintes en octobre...

L'atelier « Mémoire » organisé conjointement avec l'ASEPT a fait le plein et apporté aux participants de bons moments de convivialité.

Si vous souhaitez créer de nouvelles activités, sportives ou culturelles, n'hésitez pas à nous en faire part.

Contact : Christine au 05 46 94 16 81

LE FOYER RURAL VOUS SOUHAITE UNE BELLE ANNÉE 2023 !



Le groupe folklorique Eloises de Nancras tient à présenter à tous les nancrassiens ses meilleurs vœux pour 2023.

Ses membres tiennent à remercier en particulier les habitants de cette petite commune qui ont fait vivre notre Sardinade et notre arbre de Noël.

Cette reprise hivernale est sur le principe d'un partenariat avec les Déjhouqués de l'île d'Oléron

afin de grossir notre spectacle commun.

Notre dernière répétition de l'année a été réalisée dans l'île d'Oléron avec des lutins de Noël.

La première étape de l'année 2023 sera notre « aprèm éloisé » du 5 février dans la salle des halles avec les accordéons et cabrettes de Pailherols

Contact : Natacha au 06.68.71.94.90
ou sur Facebook d'Eloises de Nancras



Amicale Pétanque Nancrassienne



Bonjour à tous,

Les travaux d'aménagement des locaux sont quasiment finis, peintures, électricité, toilettes etc... seul le mauvais temps de la fin d'année nous a freiné pour terminer l'essentiel, les terrains.

Nous espérons une météo plus clémente en début d'année pour que ceux-ci soient opérationnels au plus vite.

L'association grossit en nombre, puisque nous ne sommes pas moins d'une quarantaine d'inscrits à ce jour !!

Il va de soi que nous serons heureux de vous accueillir...

Les terrains seront ouverts les mardis, jeudis et samedis après-midi.

Le président et ses membres vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 et vous attendent pour des petites parties de Pétanques

Contacts : Alain Drillaud - 06 76 47 67 79 / Arnaud Magny - 06 75 55 96 34 / Patrick Fourneau - 06 98 34 53 47



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Amandine BRUNET,
Karine MACHEFERT, Adeline MONTUS,
Sonia MERLAUD, Gaëlle LAURENT

VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2023 !